VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION!

Placeurs et Spéculateurs.

PROPRIETES DE CHOIX

DANS LE SEPTIEME DISTRICT.

Frederick Matthias Netzhammer et al vs Frank Frederick Netzhammer et les mineurs Emma Netzhammer et Annie Netzhammer.

No 79 504 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur — Bureau 405 rue Baronne près de la rue Perdido, le vendredi 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un jugement rendu le 22 juin 1906 et signé le 28 juin 1906 par l'Hon. Geo. H. Theard juge de la Cour Civile de District Division E pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu, à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1— Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme No 8200 rue Oak située dans le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans lot No 135, borné par les rues Dublin, Oak (autrefois Quatrième) Dante (autrefois Madison) et Zimpel, désigné sur un plan fait par C. Milo Williams, voyer, de 8 lots, par la lettre A ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dublin et mesurant d'après ledit plan cinquante cinq pieds de face à la rue Oak sur une profondeur et façade à la rue Dublin entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds, et est composé du lot des lots originaux Nos 10 et 11.

2— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le No municipal 8206 rue Oak, situé dans le même district et lot comme ci-dessus désigné sur ledit plan de C. Milo Williams voyer par le No 9 ledit lot est contigu au précédent désigné par la lettre A et mesurant, d'après ledit plan, trente pieds de face à la rue Oak et désigné par la lettre A et mesurant, d'après ledit plan, trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Tous les propriétés ci-dessus décrites sont une subdivision de l'ancien No 150, situé dans le septième district de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum d'après le plan fait par C. Milo Williams, voyer, daté le 8 juin 1906 et seront vendues d'après ladite subdivision comme suit à savoir

3— Le lot A, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 8205 rue Oak. Ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dublin et mesurant d'après ledit plan soixante dix pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dublin de cent vingt pieds.

4— Le lot B est contigu au lot désigné par la lettre A et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

5— Le lot C, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No municipal 8211 rue Oak, ledit lot est contigu au lot désigné par la lettre B et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

6— Les lots D et E sont contigus, ils mesurent chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds environ.

7— Le lot F mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak de la sur une longueur de profondeur de séparant du lot F sur ledit plan cent cinquante pieds environ entre lignes égales et parallèles, courant vers la rue Dante sur une ligne parallèle avec la rue Oak et courant vers la rue Oak cinquante pieds six pouces de la sur une ligne parallèle avec la rue Dante et se séparant du lot G sur ledit plan à la rue Oak cent pieds.

8— Les lots G et H sont contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds.

9— Le lot I mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds.

10— Le lot J mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds.

11— Le lot K mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds.

12— Les lots L et M sont contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Dante de cent pieds environ.

13— Les lots L et M sont contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

14— Le lot O mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, de la sur une de profondeur se séparant du lot P sur ledit plan cent cinquante pieds six pouces de la sur une ligne parallèle à la rue Plum et contrait vers la Dante de trente pieds neuf pouces et quatre lignes de la sur une ligne parallèle avec la rue Dante et contrait vers la rue Plum neuf pieds neuf pouces de la sur une ligne parallèle à la rue Plum et contrait vers la rue Dante vingt et un pieds deux pouces et sept lignes de la sur une ligne parallèle à la rue Dante et contrait vers la rue Plum.

15— Le lot P et qui est contigu et mesurant chacun d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds six pouces.

16— Les lots R et S sont contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

17— Le lot U formant l'encoignure des rues Plum et Dublin et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds six pouces de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade sur la rue Dublin de cent vingt pieds.

18— Les lots V et W contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente pieds six pouces à la rue Dublin par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente pieds.

Ces lots ont de la forge située No 8210 rue Oak et les effets mobiliers en dépendant, le tout comme il est démontré dans le procès-verbal de vente par James Bond huissier en date du 9 juin 1906 et sera vendu dans l'ordre ci-dessus indiqué le 9 août 1906 à 10 heures sur les lieux Nos 8200 et 8210 rue Oak.

Conditions — Comptant.

Conditions de — Un tiers comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs la balance payable en un et deux ans de crédit, démontré par billets portant l'intérêt par et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les immeubles vendus CETAIT comme sûreté toutes les autres sûretés de sécurité et les acquéreurs devant assumer plus et au dessus du prix de la vente les taxes pour l'année 1906 et faire un dépôt au plus de 10 pour cent avant en adjudication.

L'acte de vente pardevant James Bond huissier notaire aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger avocat pour le demandeur.

8 juin—8 15 22 29—août 2 5 9

RECHERCHEZ LE CONFORT ET LES PLAISIR

Dans les Montagne de la Virginie et sur les Bords de la Mer.

CHESAPEAKE and OHIO R'Y.

PAYS IDEAL, ENDROIT CHARMANT,

Où les eaux sont renommées pour leurs vertus curatives, où les scènes, les paysages sont magnifiques et où le climat n'a pas de semblable.

SOURCES CHAUDES DE LA VIRGINIE,

Sources de Soufre Blanc, Sources Chaudes, Sources d'Alun Rockbridge, etc.

W. A. WILGUS, Hopkinsville, Ky

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE."

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs. Altitude de 3 000 à 5 000 pieds pas de Moustiques pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.

Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

Prenez des Bains d'Eau Salée

D'un Accès Facile de New York

LONG ISLAND

L'Endroit le Plus Frais sur la Côte de l'Atlantique.

RECREATION LE JOUR — REPOS LA NUIT

Attraits naturels sans pareils. Splendide service de chemin de fer.

Livrets envoyés sur demande gratuitement.

Long Island Illustré.
Unique Long Island.
Demeures d'Eté.

HOWARD M. SMITH, 263 Fifth Avenue, New York City.

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Roberts

ANNONCE JUDICIAIRE.

OFFRE SPLENDIDE

Propriétés commerciales, résidences et vacantes dans le premier district.

Rues Magasin et Calliope rue Erato et la paroisse Jefferson, splendide occasion pour placement.

Dans la succession de Odelie Zebinska.

No 78 987—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR RAMSEY & ROBERTS, Encanteurs bureau No 842 rue Carondelet, JEUDI, le 16 août 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 13 juillet 1906 par l'Hon. John St. Paul, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville juge de la susdite Cour Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à Cicero A. Ramsey, encanteur, la propriété ci-après décrite—

1— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., etc., situé dans le Premier District de cette ville dans lot No 138, borné par les rues Magasin, Calliope (autrefois rue Duplantier, Cité et Constance lequel dit lot est désigné par la lettre A sur un devis dressé par George De Armas voyer le 19 juin 1906 et lequel dit lot A formant l'encoignure des rues Magasin et Calliope et mesurant trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Magasin, sur une profondeur et façade de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces et pas de ligne à la rue Calliope. Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages, connu comme Nos 1100-02 rue Magasin.

2— Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, toutes les droits, voies, etc., situé dans le même lot comme ci-dessus désigné, lequel dit lot est désigné par la lettre B et est contigu à celui du lot A ci-dit devis et commençant à un point trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure des rues Magasin et Calliope ledit lot mesurant vingt six pieds (26) six (6) pouces et trois lignes de face à la rue Magasin par une profondeur de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces entre lignes parallèles les améliorations sont connues comme No 1106 rue Magasin.

3— Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, etc., situé dans le même lot comme ci-dessus désigné, lequel dit lot est désigné par la lettre C, ledit lot est contigu à celui du lot A ci-dit devis et commençant à un point trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure des rues Magasin et Calliope ledit lot mesurant vingt six pieds (26) six (6) pouces et trois lignes de face à la rue Magasin par une profondeur de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces entre lignes parallèles les améliorations sont connues comme No 1100 rue Magasin.

4— Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, etc., situé dans le même lot comme ci-dessus désigné, lequel dit lot est désigné par la lettre D et est contigu à celui du lot A ci-dit devis et commençant à un point trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure des rues Magasin et Calliope ledit lot mesurant vingt six pieds (26) six (6) pouces et trois lignes de face à la rue Magasin par une profondeur de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces entre lignes parallèles les améliorations consistent des bâtisses à deux étages portant les numéros 1026 1028 1030 rue Calliope.

5— Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes droits, voies, etc., etc., situé dans le premier District de cette ville dans lot borné par les rues Erato Constance Gaiennie et Magasin désigné par le No 8 sur un plan dressé par W. Thornton Thompson voyer le 21 janvier 1837 déposé en l'étude de W. Mann huissier dont la part sera d'Orléans.

6— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les droits, voies, etc., situé dans le village de Harlem paroisse de Jefferson connu au cadastre numéro cent seize (116) ou divisé par F. Winkermann voyer approuvé par L. Bringier voyer général le 12 janvier 1837 et déposé en l'étude de William Rowell plus tard Edward Barnett notaire en la ville de la Nouvelle Orléans. Lequelle moins la portion vendue à M. Hurtig consistant de deux lots livre des transferts 14 folio 457.

Ancien No cent dix sept 117), situé dans la même ville et paroisse que ci-dessus. Lot numéro cent vingt cinq moins cette portion vendue au New Orleans et Western Railroad.

Lot numéro cent vingt quatre (124) le tout d'après le plan ci-dessus fait par ... et dûment voyer.

Conditions — Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906 au prorata et en plus du prix de adjudication payer l'acte ou les actes de vente pardevant Alvin Edward Hebert notaire et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John Dymond, Jr. avocat.

15 juin—15 22 29 — août 5 12 16

CHARTE

DE LA

CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingtième du mois de novembre en l'année mil neuf cent cinq pardevant moi Alexis Brian notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et désignés personnellement sont venus et ont comparu les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et ici souscrits lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de telles cas elles ont convenu de faire par ces conventions et se sont engagées de même que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK et sous ce dit nom ladite corporation aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possédera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166 approuvée le 15 mars 1855, intitulée: Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par cette statute subséquente de la Louisiane et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888 approuvée le 12 juillet 1888, loi No 95 des lois de 1892 approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 48 des lois de 1892 approuvée le 21 juin 1892.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation devront être faites dans la Ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Etat de la Louisiane et son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation ou dans le cas de son absence au Vice Président, lequel ... Président ... et en l'absence ... au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation ne pourra pas excéder Un Million de Dollars $1.000 000) divisé en mille (1000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Lesdits stock sera représenté par des certificats de stock signés par le Président et le Caissier et en l'absence du Président par un porte-secrétaire des Vices Présidents, et ne sont transférables sur les livres de la Compagnie seulement sur la remise ou la présence de la partie ou destinataire ou ses certificats ... et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune action à lui transférée dans les vingt jours précédent aucune élection.

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été souscrit, et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs avec le droit de nommer les autres neuf (9) qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pearl Wight, S. J. Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Kinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q. Whitney, John E. Bouden, Jr., Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Spoerl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palermo.

Un directeur peut diriger par écrit à n'importe quel actionnaire qu'il est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place pendant son absence temporaire du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms ci-droits de résidence des actionnaires sous-signés et le nombre d'actions tenues par eux respectivement sont comme suit:

Nom—	Résidence.	Actions.
Simon Weis,	1237 avenue Jackson...	1.000
Pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company.		
	117 Camp.....	5.500
Frank B. Williams,	Patterson, Lee...	100
Charles Godchaux,	avenue St Charles, coin Aranella	100
Maurice Stern,	5115 Ave St Charles...	100
Geo A. Hero,	713 Ave Esplanade....	25
Pearl Wight,	2804 rue Prytanée	100
Harry O. Penick,	7004 Ave St Charles	50
Sol Wexler,	1737 Ave Napoléon	100
Joseph Levy,	1804 rue Carondelet...	25
Edwin C. Foster,	1409 Ave Napoléon.	20
Otho Elmer,	1434 ave Louisiana.....	50
James B. Kinnott,	1137 rue Sixième...	50
Sigmund Odenheimer,	1957 rue Valmont.....	50
Adam Lorch,	323 ave Henry Clay....	20
Thomas J. Byrnes,	2 01 rue Annunciation	20
John Fitzpatrick,	2024 rue Canal ...	50
George Q. Whitney,	2233 ave St Charles.....	100
John E. Bouden Jr.,	1334 rue State...	100
Charles De Lerno,	1122 rue Troisième	25
Michael A. Spoerl,	790 Clouet.	15
Charles A. Tessier,	1546 ave Peters...	25
Patrick J. Maguire,	1417 rue Quatrième	25
James H. Levy,	1847 rue Carondelet...	25
Charles Godchaux et Sol Wexler ad		

Signatures. N le Orléans. 2 325

Sur lire dans consideration du droit pour la transaction de l'importance de l'affaire. Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil nommé par cette charte, élira à la première réunion suivant son élection, de son propre nombre par vote au scrutin un président et au moins trois vice présidents. Jusqu'au troisième lundi de janvier 1907 les gens dont les noms suivent seront les officiers de la corporation. Simon Weis, Président et Pearl Wight Charles Godchaux et Frank B. Williams Vice Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités officiers, caissiers, commis, agents et autres employés qui seront nécessaires pour les intérêts et affaires de ladite corporation et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir aussi bien que changer et amender n'importe quelle et toutes les ... et propres à la direction et à l'avantage ... intérêts et affaires de ladite corporation. Toutes les pouvoirs conférés par ... Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par les ... qu'il pourra nommer excepté ... spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera de gard en du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil, le sceau représentant une couronne de tiges de canne à sucre entourant une balle de coton et les mots ... Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La.

ARTICLE IX

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, par lettre de quatorze si moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock ... tenu en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection devant être déposé en personne ou par procuration écrite, et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès, démission ou autre chose sera remplie par élection pour la balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas d'assoite par défaut d'élection des Directeurs à la date spécifiée mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés, et ils feront tenir une nouvelle élection le plus tôt possible après ... en égard aux ... précédents.

ARTICLE X.

Dans une que temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qui y auront parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet, après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans pendant trente jours avant ladite réunion et par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduites conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane en vigueur et de l'augmentation ou la réduction, la modification les changements ou addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations.

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, au jour et à la date ci-dessus indiqués en présence de MM. Wm Rednour et Hugh Tracey témoins compétents qui ont avec ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales)

SIMON WEIS

Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge Co., Maurice Stern, Pres.

F. B. WILLIAMS.
CHARLES GODCHAUX.
MAURICE STERN.
GEO. A. HERO.
PEARL WIGHT.
H. O. PENICK.
SOL WEXLER.
JOS. LEVY.
E. C. FOSTER.
OTHO ELMER.
J. B. SINNOTT.
S. ODENHEIMER.
ADAM LORCH.
T. J. BYRNES.
JOHN FITZPATRICK.
GEORGE Q. WHITNEY.
J. E. BOUDEN, Jr.
SAM BLUM.
FERDINAND GUMBEL.
JULIAN M. SWOOP.
MICHAEL A. SPOERL.
C. A. TESSIER.
CHAS DE LERNO.
LAWRENCE FABACHER.
Par ordre de Gumbel
GUS OBETLING.
JONAS B. LEVY.
CHAS GODCHAUX.
SOL WEXLER.
Agts Exécutifs.

Témoins:
WM REDNOUR.
H. TALCEY.

ALEXIS BRIAN, Notaire.

Je certifie par ceci l'acte ci-dessus une copie bien et correcte de l'acte original de la corporation de la Central Trust and Savings Bank, et dûment fait et déposé et enregistré, qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.

ALEXIS BRIAN, Notaire.

Nouvelle Orléans 20 novembre 1906.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente continuée.

Vente par le Shérif d'un grand lot assorti et fin de

Candis, Candis, Candis, Candis, Confections, etc.,

Et des matériaux dont on se sert pour leur manufacture, étant le stock de commerce de la Confiserie, sur les lieux No 912 rue du Canal.

J. A. Robert Grailhe et al vs John G. Libadiote.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 79 871—En vertu d'un ordre de vente en date du 16 juillet 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 28 juillet 1906 à 10 30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 912 rue du Canal—

Le stock entier de candis, gâteaux, confections et articles semblables, etc., qui se trouvent dans le stock d'un confiseur au détail, et les matériaux desquels les mêmes sont fabriques etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll avocats pour les demandeurs. 28 juin—15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de droit, titre et intérêt dans et à la propriété de valeur du Deuxième District.

Mme Anna M. Sutter vs M. et Mme Roger Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 68 677 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droit, titre et intérêt de Mme Helena Schaeff, épouse de Roger Grimes, dans et à la propriété ci-après décrite.

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, ... Nos 17 et 18 de la ... de Carrollton, ... Dante ... Stolz et Crawford voyers, déposé dans l'arpenteur de W. H. Peters, ancien notaire de cette ville, par le No 49, lesdits lots mesurant chacun vingt neuf pieds de face à la rue Toulouse par cent cinquante trois pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles et est maintenant désigné comme lot No 5 à sur le nouveau plan municipal, étant sous le nom de Mme Helena Schaeff, épouse de Roger Grimes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Theo. Cotonio, Esq. avocat.

27 juin—27—août 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée du Sixième District.

Succession de Mme Rebecca Morris Cherrie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Division A—No 79 [illegible] — En vertu d'un ordre de vente daté le 27 juin 1906 à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier District de cette ville, JEUDI le 2 août 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de la Nouvelle Orléans dans lot No trente et un, borné par les rues Valence, Bordeaux, Camp et Chestnut, et mesurant vingt quatre pieds de face à la rue Valence sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions. Un cinquième ou plus comptant, et la balance s'il y a en un crédit de un an, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant les honoraires d'avocat en cas de non paiement, l'acquéreur devant payer l'assurance en plus et au dessus de son enchère, les taxes de ville et d'Etat de 1906. L'acte de vente pardevant Bus. Rouen notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Oscar Schreiber avocat pour l'administrateur.

30 juin—30—juin 6 13 20 27—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Samuel Israelite Baptiste Church vs Jordan Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 78 390—En vertu d'un writ de fieri facias contre la demanderesse Samuel Israelite Baptiste Church et J. C. Perkins, J. B. Wilson, Matthew Wilson et Adenie Wilson, sécurités sur le bon d'opposition dans l'affaire ci-dessus et en faveur du défendeur Jordan Thomas, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville le JEUDI 16 août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancien borné par les rues Touro (autrefois Union), Bourbon (autrefois Hagetelle), Vertus et Force, désigné par le lot No 12 dans le devis par D. E. Seghers, voyer daté le 10 décembre 1899, mesurant trente et un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Union maintenant rue Touro par cent vingt trois pieds, onze pouces quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Woodville & Woodville avocats pour le demandeur en exécution.

13 juin—13 20 27—août 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un lot de meubles de maison et effets

Succession de Mme Ida ... D. Seymour veuve de Shelby Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 79 213 En vertu d'un ordre de vente en date du 17 juillet 1906 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés le LUNDI 30 juillet 1906 à 10 30 heures a. m. la propriété ci-après décrite à savoir:

Sur les lieux No 1913 rue State un lot assort de meubles de maison et effets mobiliers le tout d'après l'inventaire enregistré dans la succession ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

D. B. H. Chaffe, avocat pour l'exécuteur testamentaire.

15 juin—15 25 30

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Double à Deux Etages

No 122 rue N. Roman, entre Canal et Iberville, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 9 août 1906, à midi.

Succession de Mlle Caroline Graff.

No 79 283—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 9 août 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le deuxième district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 8 juillet 1906 par l'Honorable John St. Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C agissant pour l'Honorable Fred D. King juge de la Division B maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies privilèges servitudes et dépendances y appartenant situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ancien borné par les rues Roman, Derbigny, Dorgenois et Canal, désigné comme lot No 18 de l'ancien No 51 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer daté le 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. N. McCay ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre est borné sur un côté par le lot No 19 et sur l'autre côté par le lot No 17 et mesurant en mesure française vingt cinq pieds de face à la rue Roman sur cent quarante huit pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois à deux étages avec un étage dans le fond, retiré de la banquette contenant de chaque côté 5 chambres, galerie sur la façade externe, etc., et est connue sous le No 122 rue N. Roman.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en un et deux ans représentée par billets de l'acquéreur, portant huit (8) pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement l'intérêt payable annuellement, lesdits billets devant être garantis dans toute certaine par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété ci-dessus décrite avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité dans les ventes de crédit de la propriété foncière l'acquéreur devant déposer dès pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, et devant assumer les taxes d'Etat et de ville de 1906.

George J. Ungermann, avocat.

305 bâ lase de la Bourse au Coton.

8 juin—8 15 22 29—août 5 9

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division A—No 79 929—Levi S. Gardner vs ses créanciers. Notre connaissance que ... suivante ... les tableaux des ... et passifs ... dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que ... des annonces avis et citations aux créanciers comme le requiert la loi, que une réunion des créanciers dudit Levi S. Gardner soit convoquée et tenue d'après la loi pardevant Alvin Edward Hebert, un notaire en son bureau No 239 rue Carondelet en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 26me jour d'août 1906 à 11 heures a. m. pour voter, accordant ou refusant l'application dudit Levi S. Gardner pour un répit de un (1), deux (2) et trois (3) ans de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que Arthur Landry, avocat soit nommé pour représenter et représenter absente dans cet affaire et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens dudit Levi S. Gardner soient suspendues.

Nouvelle Orléans, Louisiane 23 juillet 1906.

(Signé) GEO. H. THEARD,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Div. A maintenant absent en congé.

Pour copie conforme — J. ... Deputé Greffier.

John Dymond Jr. avocat.

25 juin—5 29—août 3

AVIS AUX CREANCIERS

Charles Wemar versus Leon I. Shwartz et al.

COUR CIVILE D